

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois le cinq décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 29 novembre 2023

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Joël FAU, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN, Mme Marion COUTÉ, Mme Alice PACALET et M. Jean-Pierre COUGOULE.

Absents et excusés : M. Etienne ALBESPY, donne pouvoir à Emilie DALBIN et M. David BASIRE

Secrétaire : M. Roger TEYSSÉDRE a été nommé secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 octobre 2023

Compte rendu approuvé à la majorité.

Délibération n°012-211202981-20231205-20231205-327-DE : Élection d'un nouvel adjoint au maire suite à démission

Délibération n°012-211202981-20231205-20231205-337-DE : Décision modificative n°2 – Budget Commune

Délibération n°012-211202981-20231205-20231205-328-DE : Analyse des offres : Etude géotechnique reconstruction et l'aménagement d'un îlot menaçant ruine en Centre Bourg - choix de l'entreprise

Délibération n°012-211202981-20231205-20231205-329-DE : Achat de terrain

Délibération n°012-211202981-20231005-20231205-336-DE : Achat de terrain

Délibération n°012-211202981-20231205-20231205-331-DE : Création d'un belvédère et la mise en sécurité de places de stationnement

Délibération n°012-211202981-20231205-20231205-332-DE : Parcours d'Interprétation du Patrimoine De Villecomtal

Délibération n°012-211202981-20231205-20231205-333-DE : Aménagement d'un City Stade Dans le programme : Vallon des sports

Délibération n°012-211202981-20231205-20231205-334-DE : Zones d'accélération des énergies renouvelables

Questions diverses :

Contrat de prestation avec le PETR :

Laura DEVEZE nous a annoncé son départ après deux années de collaboration sur notamment PVD et BCO. La question se pose sur son renouvellement. Le PETR doit estimer le coût de l'embauche d'un VTA (prise en charge aidée – le reliquat serait pris par 50% la commune de Laissac – Séverac l'Eglise, 25% Entraygues sur Truyère, 25 % Villecomtal). Un accord de principe a été donné lors du bureau du PETR du 5 décembre.

Marché de Noël :

Il se déroulera le dimanche 17 décembre de 11h00 à 16h00. 30 stands sont annoncés.

Atelier de confection décoration de Noël : (APEL et la municipalité) : le mercredi 13 décembre de 16h30 à 19h00 salle du conseil.

ZA de Cabassar :

La communauté des communes nous a demandé de valider le zonage de cette zone d'activité. Il est proposé de retirer les parcelles boisées en très forte pentes ne faisant pas partie de l'actuel découpage de cette ZA. La proposition sera envoyée à la 3CLT avant le conseil communautaire du 11 décembre 2023.

Contact sera pris avec l'entreprise EUROSCOPE pour proposer des pièces souvenir de Villecomtal.

L'AG Nationale des Petites Cités de Caractère de France® se déroulera le 30 juin, 1 et 2 juillet 2024 en Aveyron. Le premier jour (dimanche 30 juin) se passera sur Villecomtal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 5 décembre 2023 – 829

Délibération n° 818

L'an deux mil vingt trois le cinq décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 29 novembre 2023

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Marion COUTÉ et Mme Alice PACALET.

Absents et excusés : M. Etienne ALBESPY donne pouvoir à Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE.

Secrétaire: M. Roger TEYSSÉDRE a été nommé secrétaire.

Objet : Zones d'accélération des énergies renouvelables

En application de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, l'État a demandé aux communes de définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable.

Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones.

Ces zones pourront ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme via des modifications simplifiées.

Après identification des zones en groupe de travail dédié, il est proposé de retenir dans un premier temps 4 zones :

- Le Dourdou de Conques pour des projets hydroélectriques ;
- La parcelle AN439 (salle des fêtes, centre de secours, foirail) pour du photovoltaïque en toiture et sur ombrières ;
- L'ensemble du bourg pour du photovoltaïque en toiture ;
- Une zone composée de 30 parcelles de friches agricoles pour du photovoltaïque au sol.

Cette proposition sera déposée sur le site internet de Villecomtal puis validée sur le site démarche simplifiée avant la fin de l'année.



Le Maire,

Patrice PHILOREAU

Accusé de réception en préfecture

012-211202981-20231205-2023125_334-DE

Reçu le 17/12/2023

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÉDRE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 5 décembre 2023 – 828

Délibération n° 817

L'an deux mil vingt trois le cinq décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 29 novembre 2023

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Marion COUTÉ et Mme Alice PACALET.

Absents et excusés : M. Etienne ALBESPY donne pouvoir à Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE.

Secrétaire: M. Roger TEYSSÉDRE a été nommé secrétaire.

Objet : Aménagement d'un City Stade Dans le programme : Vallon des sports

La commune de Villecomtal souhaite repenser ses aménagements sportifs et ludiques en programmant la réalisation d'un vallon des sports et en incluant une réflexion sur l'accès à ces installations afin de répondre aux attentes des jeunes de la commune.

Les infrastructures identifiées par cette enquête sont une salle des jeunes, un pumtrack et un city stade. Pour cela nous avons fait appel à Aveyron Ingénierie afin de nous accompagner dans cette démarche.

La Commune dispose de terrains exploités qu'occasionnellement, se serait l'occasion d'y relocaliser, également, des infrastructures déjà présentes sur la commune dans le but de les améliorer et de créer une plaine dédiée aux activités sportives et de loisirs.

Ces terrains son occupés par un terrain de foot et ses vestiaires (hors normes) ainsi que par une maison de santé récente et un jardin du souvenir « Promenade Vinh Luu ».

Le projet serait de conserver un demi-terrain, reconstruire des vestiaires, aménager un parcours sportif, une aire de jeux, un city stade etc.

Nous venons d'intégré un terrain de quilles avec 18 jeux, de pétanque et conserver une aire pour l'accueil de manifestations sportives et culturelles.

La prochaine étape est l'implantation d'un city stade.

Pour compléter le dossier de demande d'aide, le Conseil Municipal approuve le plan de financement comme suit :

Montant des travaux H.T.	95 434.00 €
Subvention Conseil départemental	23 859.00 €
Autofinancement	71 575.00 €

Les autres partenaires (Etat et Conseil régional) seront sollicités ou re-sollicités.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÉDRE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Objet : aménagement d'un city stade dans le programme Vallon des sports**

Date de décision: **05/12/2023**

Date de réception de l'accusé **11/12/2023**
de réception :

Numéro de l'acte : **2023152_333**

Identifiant unique de l'acte : **012-211202981-20231205-2023152_333-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **3 .5 .4**

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

demande de subventions

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **délibération Aménagement d'un city stade - Vallon des sports.docx (99_DE-012-211202981-20231205-2023152_333-DE-1-1_1.pdf)**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 5 décembre 2023 – 827

Délibération n° 816

L'an deux mil vingt trois le cinq décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 29 novembre 2023

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Marion COUTÉ et Mme Alice PACALET.

Absents et excusés : M. Etienne ALBESPY donne pouvoir à Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE.

Secrétaire: M. Roger TEYSSÉDRE a été nommé secrétaire.

Objet : Parcours d'Interprétation du Patrimoine De Villecomtal :

Villecomtal, Petite Cité de Caractère de France, veut développer le tourisme tout au long de l'année mettant à disposition un parcours d'interprétation.

Ce parcours proposera d'aller à la découverte de notre village, il permettra d'améliorer la connaissance et son appropriation par les habitants et les touristes.

Le parcours d'interprétation du village sera composé de la façon suivante :

Un panneau RIS, sur le parking de l'aire de camping car, grand format 2700X1200 mm avec piétement : il contiendra le circuit patrimonial, des infos touristiques et événementielles, les services et commerces et sera agrémenté de photos caractéristiques du patrimoine bâti et naturel.

Un panneau spécifique en pupitre au niveau du point de vue de la vierge, face au village, 1500X600 mm, avec piétement : Il contiendra des informations historiques sur le village et ses alentours, avec pointage d'éléments patrimoniaux.


Un circuit patrimonial, dans le village et ses abords, composé du 15 panneaux d'informations agrémentés d'images quadri, 400X600 mm.

Le montant de cette dépense s'élève à 24 800 euros HT.

Pour compléter le dossier de demande d'aide, le Conseil Municipal approuve le plan de financement comme suit :

Montant des travaux H.T.	24 800.00 €
Subvention DETR 25%	6 200.00 €
Subvention Conseil départemental	7 440.00 €
Autofinancement	11 160.00 €

 Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÉDRE


Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Objet : Parcours d'interprétation du patrimoine de Villecomtal**

Date de décision: **05/12/2023**

Date de réception de l'accusé **11/12/2023**

de réception :

Numéro de l'acte : **2023125_332**

Identifiant unique de l'acte : **012-211202981-20231205-2023125_332-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **3 .5 .4**

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

demande de subventions

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **délibération Parcours d'interprétation du patrimoine de Villecomtal.docx**
(**99_DE-012-211202981-20231205-2023125_332-DE-1-1_1.pdf**)

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 10	
	Contre : 0	
	Abstention : 0	

Séance du 5 décembre 2023 – 826

Délibération n° 815

L'an deux mil vingt trois le cinq décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 29 novembre 2023

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Marion COUTÉ et Mme Alice PACALET.

Absents et excusés : M. Etienne ALBESPY donne pouvoir à Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE.

Secrétaire: M. Roger TEYSSÉDRE a été nommé secrétaire.

Objet : Création d'un belvédère et la mise en sécurité de places de stationnement :

Labellisée « Petite ville de demain » par l'Etat et engagée dans une démarche de contractualisation « Bourg-Centre Occitanie » avec la Région, la commune de Villecomtal dispose d'un nombre important de services et commerces à disposition de la population locale et des alentours.

La commune de Villecomtal, petite cité de caractère de France, poursuit ses efforts de revitalisation du cadre de vie du centre bourg. La création d'un belvédère s'inscrit dans cette dynamique et permettra de valoriser le patrimoine naturel et patrimonial de la commune et d'offrir un lieu de détente et de contemplation aux habitants et aux visiteurs.

Aussi la commune de Villecomtal a sollicité l'Etat (DETR) à hauteur de 7 089.41 € HT pour cette opération dont le montant estimatif s'élève à 28 357.63 € HT.

Pour compléter le dossier de demande d'aide, le Conseil Municipal approuve le plan de financement comme suit :

Montant des travaux H.T.	28 357.63 €
Subvention DETR 25%	7 089.41 €
Autofinancement	21 268.22 €



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20231205-2023125_331-DE
Reçu le 11/12/2023

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÉDRE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Votes :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du 5 décembre 2023 – 825

Délibération n° 814

L'an deux mil vingt trois le cinq décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 29 novembre 2023

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Marion COUTÉ et Mme Alice PACALET.

Absents et excusés : M. Etienne ALBESPY donne pouvoir à Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE.

Secrétaire: M. Roger TEYSSÉDRE a été nommé secrétaire.

Objet : Achat de terrain :

La commune souhaite acquérir une parcelle pour un montant de 5 000 euros TTC.

Le contenu de cet achat est détaillé dans le tableau suivant :

Propriétaire avant cession	Lieu	N° de parcelle	Surface en m ²
Association Diocésaine	Route d'Estaing	AN 71	900

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

de procéder sans soultte de part ni d'autre, à l'achat,
d'approuver les conditions de l'achat,
d'autoriser Monsieur Jean-François PRADALIER, 1^{er} Adjoint, à signer tous documents afférents au présent projet, à faire procéder à l'achat de cette parcelle de terrain et le charge d'effectuer toutes les démarches et formalités requises.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Accusé de réception en préfecture
012-211202987-20231205-2023125_336-DE
Reçu le 11/12/2023

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÉDRE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Votes :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du 5 décembre 2023 – 824

Délibération n° 813

L'an deux mil vingt trois le cinq décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 29 novembre 2023

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEDRE, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Marion COUTÉ et Mme Alice PACALET.

Absents et excusés : M. Etienne ALBESPY donne pouvoir à Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE.

Secrétaire: M. Roger TEYSSEDRE a été nommé secrétaire.

Objet : Achat de terrain :

La commune souhaite acquérir une parcelle pour un montant de 5 000 euros TTC.

Le contenu de cet achat est détaillé dans le tableau suivant :

Propriétaire avant cession	Lieu	N° de parcelle	Surface en m²
Mme CONDAMINES	13 rue Basse	AN 311	214

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

de procéder sans soulte de part ni d'autre, à l'achat,
d'approuver les conditions de l'achat,
d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous documents afférents au présent projet, à faire procéder à l'achat de cette parcelle de terrain et le charge d'effectuer toutes les démarches et formalités requises.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSEDRE

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20231205-2023125_329-DE
Reçu le 11/12/2023

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Votes :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du 5 décembre 2023 – 823

Délibération n° 812

L'an deux mil vingt trois le cinq décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 29 novembre 2023

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Marion COUTÉ et Mme Alice PACALET.

Absents et excusés : M. Etienne ALBESPY donne pouvoir à Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE.

Secrétaire: M. Roger TEYSSÉDRE a été nommé secrétaire.

Objet : Analyse des offres : Etude géotechnique reconstruction et l'aménagement d'un îlot menaçant ruine en Centre Bourg - choix de l'entreprise:

Monsieur le Maire et la Commission d'appel d'offres exposent que la consultation pour les travaux visés en objet ont eu lieu.

L'avis d'appel d'offres a été publié en date du mardi 3 octobre 2023. La remise des offres a été fixée le mardi 14 novembre 2023 à 12h00. Les offres complètes et conformes ont été analysées et vérifiées le mercredi 15 novembre 2023 à 11h00 par la Commission d'Appel d'offres avec le Maître d'œuvre.

Le rapport d'analyse des offres est le suivant :

Entreprises	Montant H.T. en €
SOL LABO CONCEPT	8 510.00
GINGER CEBTP	11 585.00

L'entreprise retenue est : SOL LABO CONCEPT pour la réalisation de l'étude géotechnique sur ce projet, pour un montant de 8 510.000 € HT soit 10 212.00 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le choix de la Commission et du Maître d'œuvre et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents, actes et autres pièces nécessaires à son bon fonctionnement.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÈDRE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet : Analyse des offres - Etude géotechnique reconstruction et

Objet de l'acte : l'aménagement d'un Ilot menaçant ruine en centre bourg - choix de l'entreprise

.....
Date de décision: 05/12/2023

Date de réception de l'accusé 11/12/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023125_328

Identifiant unique de l'acte : 012-211202981-20231205-2023125_328-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1 .1

Commande Publique
Marchés publics
marchés sur appel d'offres

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : délibération Analyse des offres - Etude géotechnique .docx (99_DE-012-211202981-20231205-2023125_328-DE-1-1_1.pdf)

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 5 décembre 2023 – 822

Délibération n° 811

L'an deux mil vingt trois le cinq décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 29 novembre 2023

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Emilie DALBIN, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Marion COUTÉ et Mme Alice PACALET.

Absents et excusés : M. Etienne ALBESPY donne pouvoir à Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE.

Secrétaire : M. Roger TEYSSÉDRE a été nommé secrétaire.

Objet : Élection d'un nouvel adjoint au maire suite à démission :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme Marion COUTÉ, par courrier du 1^{er} septembre 2023, adressé à Monsieur le Préfet de l'Aveyron, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire. Toutefois elle souhaite continuer de siéger au Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-1, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020525_685 du 25 mai 2020 fixant à deux le nombre d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 23 mai 2020 relatif à l'élection du Maire et des Adjointes

Vu l'arrêté municipal n° 09-2020 du 2 juin 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu l'acceptation par le Préfet de l'Aveyron en date du 26 septembre 2023

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal, en vertu de l'article L 2122-10 du CGCT, peut décider que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité le maintien du nombre d'adjoints au maire à 2
- Décide de pourvoir au remplacement du poste de deuxième adjoint laissé vacant,
- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le deuxième rang
- Procède à l'élection du deuxième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :
Sont candidats : M. Roger TEYSSÉDRE

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

- M. Roger TEYSSÉDRE a obtenu 9 voix

Il est donc proclamé élu et installé dans ses fonctions.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSÉDRE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Objet : Election d'un nouvel adjoint au maire suite à démission**

Date de décision: **05/12/2023**

Date de réception de l'accusé **11/12/2023**

de réception :

Numéro de l'acte : **2023125_327**

Identifiant unique de l'acte : **012-211202981-20231205-2023125_327-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **5 .1 .1**

Institutions et vie politique

Election executif

maire, adjoints, président, vices-présidents d'E.P. et d'E.P.C.I.

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **délibération élection d'un nouvel adjoint.docx (99_DE-012-211202981-20231205-2023125_327-DE-1-1_1.pdf)**

